

LE RÔLE, LES ATTRIBUTIONS ET LE FONCTIONNEMENT DU C.E.

DURÉE DE LA FORMATION : 2 JOURS

« Le comité d'entreprise a pour objet d'assurer une expression collective des salariés, permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production »

1. ORIGINES DE L'INSTITUTION ET ÉVOLUTION DE LA LEGISLATION SUR LES COMITÉS D'ENTREPRISE

- Rappel historique
- Précision sur l'article 2323-1 et les modifications depuis La loi Rebsamen.

2. NATURE, MISE EN PLACE ET COMPOSITION DU COMITÉ D'ENTREPRISE

- Rôle et prérogatives des membres du bureau
- Le chef d'entreprise et son représentant : une présidence obligatoire
- Les conséquences de la personnalité civile du C.E.
- La constitution du bureau : secrétaire, trésorier, titulaires et suppléants
- Le rôle et missions spécifiques du secrétaire et du trésorier
- Etablissement et contrôle des comptes du comité d'entreprise
- Le rôle des autres membres de droit

3. LA SITUATION DES MEMBRES DU C.E.

- Les heures de délégation et la liberté de déplacement des membres du comité d'entreprise
- Les moyens des membres du C.E. pour exercer leurs fonctions
- La rémunération du temps passé en commissions
- Les différents congés de formation pour les élus
- Le délit d'entrave au bon fonctionnement du C.E.
- Possibilité d'annualiser ou de mutualiser les heures de délégation

4. LE FONCTIONNEMENT DU C.E.

- L'organisation des réunions, la préparation de l'ordre du jour, les délais de convocation
- Le procès-verbal, la rédaction, l'approbation, l'affichage, le nouveau délai (possibilité de visio-conférence)
- L'obligation de règlement intérieur du C.E., comment le constituer, l'approuver, le modifier
- Les commissions obligatoires et les facultatives, mises en place

5. LES ATTRIBUTIONS DU AU C.E. DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE

- Les trois grandes consultations annuelles sur la base de la BDUES
 - La stratégie de l'entreprise
 - La consultation financière
 - La politique sociale
- Réunion commune d'instance (CE et CHSCT)
- Le 0.2 % de fonctionnement, son utilisation réglementée

6. LES ATTRIBUTIONS DU C.E. DANS LE DOMAINE SOCIAL ET CULTUREL

- La notion d'activité sociale et culturelle
- Le financement des activités sociales et culturelles en l'absence d'obligation légale
- Les différents moyens financiers du C.E., calcul des subventions
- Les bénéficiaires des activités du C.E.
- Le fonctionnement des commissions sociales et culturelles
- Le point sur l'U.R.R.S.A.F. et la réglementation des bons d'achats et des chèques cadeaux